

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1327

Rubrik: Chômage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les programmes d'occupation

Une étude de l'OFIAMT vient de paraître qui permet de donner une première évaluation des effets des programmes d'occupation pour chômeurs: chiffres et commentaires.

LES CHÔMEURS EN programmes d'emploi temporaire sont-ils une main d'œuvre à bon marché exploitée par les administrations? La réalité vécue dément les jugements trop rapides et une étude conduite par l'OFIAMT permet un premier survol helvétique de ce phénomène.

Limites de l'insertion dans les programmes d'occupation

D'abord les constats de proximité. Les emplois temporaires sont fortement utilisés par les services communaux utilisateurs de travailleurs manuels : entretien des parcs ou nettoyage des rues. Loin de constituer un réservoir de main-d'œuvre facile à utiliser, les chômeurs coûtent en termes d'encadrement, de formation et

de vigilance accrue afin d'éviter les accidents. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la quasi-totalité des emplois nécessitent un savoir-faire qui ne s'acquiert pas forcément rapidement et l'emploi temporaire est limité à six mois, si bien que la motivation n'est pas forcément au rendez-vous. Le Service des parcs de la ville de Lausanne en a tiré la conséquence en réduisant de trente à quinze le nombre des programmes d'occupation selon la terminologie du canton de Vaud.

L'étude de l'OFIAMT montre la difficulté de mettre en adéquation l'offre et la demande. En mars 1997, date de l'étude, 14000 personnes participaient à des programmes d'emploi temporaire, alors que l'OFIAMT avait prévu un budget pour 20000 places de travail (Rappelons que l'administration fédérale prend entièrement à sa charge la

Chômeur en fin de droit: dur métier!

LEUR NOMBRE ÉTAIT sujet de polémique. On sait maintenant que les chômeurs en fin de droit étaient 66000 à la fin de 1996.

L'OFIAMT – qui s'appelle dès maintenant «OFDE», Office du développement économique et de l'emploi – vient de publier le résultat d'une enquête sur le terrain effectuée il y a dix mois. Il n'y a pas de statistique plus fraîche. Mais la progression a été sans doute modérée en 1997 à cause de l'augmentation de la durée des indemnités de chômage.

L'enquête confirme les observations empiriques. Le risque de devenir un chômeur en fin de droit est plus grand si l'on est: de sexe féminin, de nationalité étrangère, sans formation professionnelle, âgé de plus de 49 ans. Cet âge est d'ailleurs le handicap majeur à la recherche d'un emploi.

Efforts et sacrifices

La situation n'est pas désespérée pour autant. La moitié des chômeurs en fin de droit retrouve du travail, mais après une moyenne de dix-neuf mois de recherche. Et ce n'est pas sans effort ni sans sacrifice. Pour retrouver

un travail, 57% des personnes ont dû faire l'effort de changer de profession. 41% d'entre elles n'ont décroché qu'un emploi à temps partiel. 16% ont tenté l'aventure d'un emploi indépendant. Deux tiers ont dû consentir à une baisse de salaires allant parfois au-delà de 50%.

Il n'y a pas de chômage heureux

Les chômeurs en fin de droit ont dû compter avant tout sur eux-mêmes, leur famille ou leur entourage pour décrocher un emploi. En effet, les services de placement publics ou privés ne se montrent guère efficaces. Ils n'ont fourni qu'un cinquième des emplois.

L'enquête offre enfin un démenti chiffré au mythe des chômeurs de longue durée heureux de l'être. Seuls 22% d'entre eux se sentent psychologiquement bien. Conclusion des enquêteurs: l'assistance financière ou l'aide sociale ne sont que des palliatifs. Tout l'effort doit s'orienter vers la réintégration du chômeur dans le monde du travail ou pour le moins dans une activité utile et structurée. *at*

Peuvent-ils s'étendre au privé?

rémunération des personnes employées). Par contre, 55 000 personnes touchaient des indemnités dites compensatoires, car aucun emploi n'avait pu leur être fourni. Il est vrai que les ORP (Office régionaux de placement) ne sont en place que depuis le début 97 et que leur démarrage est forcément difficile.

Comparaisons statistiques

Les statistiques sur les participants à ces emplois temporaires ne manquent pas d'intérêt. Les hommes avec 61% constituent une forte majorité. Les personnes peu formées sont difficiles à employer : si 40% des participants aux occupations temporaires sont peu ou pas qualifiés, cette proportion monte à 53% parmi les chômeurs qui n'ont pas trouvé de programme d'occupation. Les étrangers sont fortement représentés avec 36% des personnes employées. Par contre la répartition entre les classes d'âge est remarquablement homogène, entre les 18% des 45-54 ans et les 28% des 25-34 ans : la Suisse, comme l'Allemagne, mais contrairement à la France, ne connaît pas la plaie du chômage massif des jeunes.

L'ensemble de cette main-d'œuvre représente moins de 1% de la population active. Mais ces emplois sont concentrés dans le secteur public. Dans certaines communes, le nombre de chômeurs employés à divers travaux représente jusqu'à 10% de l'effectif des fonctionnaires. Cette concentration rend le phénomène plus visible. Une forte disparité cantonale apparaît en fonction du type d'emplois offerts. Dans certains cantons la quasi-totalité des postes sont offerts dans les administrations communales alors que dans d'autres les villes n'emploient pas de chômeurs. Un canton emploie 23% de ses temporaires dans les hôpitaux alors que neuf cantons n'ont personne dans le secteur de la santé. (L'OFIAMT ne donne pas le nom des cantons).

Peu de chômeurs de la santé

Selon les experts fédéraux et en comparaison avec la situation des pays voisins, il serait aisément possible d'augmenter fortement le nombre d'emplois temporaires dans la santé et surtout dans le secteur éducatif. La comparaison avec l'étranger nous semble toute-

fois délicate. Comparée aux autres pays européens, la Suisse a peut-être relativement peu de chômeurs dans les professions de la santé et de l'éducation.

La responsabilité de l'économie privée

Les emplois temporaires sont concentrés dans le secteur public ou associatif, car ils ne doivent pas faire concurrence à l'économie privée. Cette clause que l'on peut comprendre conduit parfois à des situations absurdes. La ville de Lausanne a eu ainsi l'excellente initiative de mettre un atelier à disposition des chômeurs provenant de professions artistiques. Les créations, parfois d'excellente facture, ont été exposées à plusieurs reprises, mais il était hors de question de les vendre et un fonctionnaire de l'OFIAMT, dont on aime à croire qu'il

n'exprimait pas l'opinion de sa hiérarchie, a même demandé que ces œuvres soient détruites... Un certain assouplissement est heureusement intervenu depuis quelques mois.

Ces emplois ont pour but principal d'éviter une coupure entre le chômeur et le monde du travail, mais leur limitation au secteur public nous semble peu justifiée. Au fond, les administrations se dévouent pour favoriser la réinsertion d'employés licenciés par le secteur privé. Il serait logique que les grandes entreprises soient elles aussi mises à contribution. Un système de quota d'emplois de chômeurs devrait être introduit en fonction, par exemple, de la rentabilité de la société. Des abus seraient possibles ? Certainement, mais probablement guère plus que dans les administrations. À l'heure de la globalisation, la participation à l'effort de réinsertion du chômeur local doit faire partie de la responsabilité sociale des entreprises. *ig*

NOTE DE LECTURE

Le marché mondial de l'eau potable

LES CAHIERS DE CH + 6 publient un excellent dossier sur le marché mondial de l'eau. Jean-Philippe Arm qui l'a rédigé ne limite pas son enquête aux faits déjà connus : la pénurie dans les mégapoles, la surexploitation des nappes phréatiques, le gaspillage des retenues et des canaux d'irrigation à ciel ouvert. Il souligne aussi que la maîtrise du problème de l'eau, souvent gérée à l'échelle locale ou régionale, peut exiger la participation de sociétés qui ont su développer et expérimenter des techniques de pointe pour résoudre des problèmes simples : fuites des réseaux, attaque simultanée de l'amenée de l'eau propre et de l'épuration.

Ch + 6 est de démontrer que des sociétés privées, comme la Lyonnaise des eaux par exemple, qui se sont surtout fait connaître par leurs relations avec des hommes politiques corrompus, peuvent transférer utilement leur technologie dans d'autres pays.

Un bien public

Les risques d'abus commerciaux dans la gestion d'un bien élémentaire par définition peuvent être éliminés si la concession est à la fois rigoureuse et complète. On peut se demander d'ailleurs si les services municipaux performants des grandes villes ne devraient pas se regrouper pour créer, à côté de leur gestion locale, une société de service capable d'offrir son savoir-faire au-delà des frontières.

Toujours dans le même esprit de curiosité on lira avec intérêt les pages sur le perfectionnisme écologique et les intérêts très privés des minéraliers. *ag*
Ch + 6, n° 104, décembre 1997. Pour adresse CP 48, 1270 Trélex.

Transferts de technologie

Mais à côté de la technique, la gestion sociale est tout aussi importante dans des pays du tiers-monde : concurrence faite aux porteurs, prix de l'eau, détermination dans les bidonvilles des points d'eau publics. L'originalité de